



Y a t il prescription pour les plaintes

Par **karsenti**, le **18/03/2013 à 21:58**

Monsieur,rrnLa plainte pour harcèlement moral que j'avais faite à l'époque est elle prescrite ?
y a t il prescription d'une plainte faite en janvier 2010 ?rnMerci pour votre réponse.

Par **FRANCK34**, le **19/03/2013 à 08:11**

bonjour,rrnVotre plainte interrompt la prescription, si vous n'avez aucune information ni aucune enquête du parquet ou de la police il est à craindre qu'il y ait prescriptionrrnnpour tout savoir sur la prescriptionrrrn<http://www.fbls.net/prescription.htm>rrnpeut être que les éléments invoqués ne démontraient pas un harcèlementrrnnpour tout savoir sur le harcèlement rrn<http://www.fbls.net/harcelement.htm>